

le Grenelle Environnement

Les engagements du Grenelle Environnement

Le Grenelle Environnement :

Un processus de concertation inédit, une mobilisation sans précédent de la société

- La construction d'une démocratie écologique
- Moderniser l'habitat et réorienter l'urbanisme
- Santé et environnement
- Une agriculture durable, des ressources naturelles protégées
- Préserver la biodiversité
- Le développement des énergies renouvelables
- Pour des transports durables
- Amélioration de la gestion des déchets

février

Le Grenelle Environnement : un processus de concertation inédit, une mobilisation sans précédent de la société

Phase 1 : dialogue et élaboration (15 juillet - 25 septembre)

- Six groupes de travail comptant chacun une cinquantaine de membres répartis en cinq collèges et des personnes morales associées :
 - Etat ;
 - collectivités locales et territoriales ;
 - ONG environnementales ;
 - syndicats ;
 - employeurs ;
 - personnes associées (associations familiales, de consommateurs...).

Phase 2 : consultation (28 septembre - 22 octobre)

- 19 réunions régionales avec plus de 16 900 participants.
- Huit forums Internet, 72 000 visites, plus de 11 000 contributions publiées.
- Deux débats au Parlement les 3 et 4 octobre.
- Saisine de 31 organismes consultatifs.

Phase 3 : négociation (24 - 25 - 26 octobre)

- Quatre tables rondes pour dégager les grands axes d'action.
- Discours de restitution des conclusions par le président de la République.

Phase 4 : plans d'actions et programmes (fin 2007 - 2008)

- 33 chantiers opérationnels présentés mi-décembre.
- Vote d'une loi cadre sur les objectifs de la politique française de développement durable au 1^{er} semestre 2008.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : La construction d'une démocratie écologique

Meilleure reconnaissance des acteurs

- Reconnaissance des partenaires environnementaux et représentation au Conseil économique et social et dans diverses instances institutionnelles et consulaires.
- Création de commissions parlementaires « développement durable ».
- Consultation annuelle du Parlement sur la stratégie nationale de développement durable.
- Consultation des collectivités territoriales dans des structures dédiées.

Etat exemplaire, réforme des décisions publiques

- Bilans carbone dans les administrations, rénovation thermique des bâtiments publics.
- Achats publics éco-responsables.
- Généralisation des débats publics et décisions négociées « à cinq » (syndicats, entreprises, ONG, élus et administration) pour les grands projets d'infrastructures.
- Evaluation environnementale des lois et mesures fiscales.

Implication des acteurs économiques et sociaux

- Inclusion des filiales dans les rapports annuels de développement durable.
- Intégration de l'environnement et du développement durable dans les missions des CHSCT et des CE, selon des modalités à définir entre partenaires sociaux.
- Pour les PME « Labels d'entreprises responsables », délivrés par des organismes certificateurs indépendants.

Education et information

- Enseignements sur le développement durable dans les écoles, collèges, lycées, formations professionnelles et l'enseignement supérieur.
- Etiquetage environnemental des produits et services, publicité plus responsable.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Moderniser l'habitat et réorienter l'urbanisme

Un habitat plus économe en énergie

Bâtiments neufs : nouvelles normes

Logements :

- généralisation de la norme Très Haute Performance Energétique (2010) ;
- généralisation des logements à basse consommation - 50 KWh/m² (2012) ;
- généralisation des logements à énergie passive ou positive (2020).

Tertiaire et bâtiments publics :

- basse consommation, énergie passive ou positive, intégration systématique des énergies renouvelables (2010).

Bâtiments anciens

Rénovation thermique :

- 400 000 logements/an et en priorité les 800 000 logements HLM ;
- d'ici cinq ans pour les bâtiments publics ;
- incitations financières pour les bâtiments privés.
- bilan carbone/énergie pour toutes les organisations publiques et privées de plus de 50 personnes.

Vers un urbanisme durable

- Généralisation des plans « Climat-énergie » territoriaux (2012).
- Aménagement du territoire : adaptation au changement climatique, maîtrise de l'énergie et développement d'écoquartiers.
- Etudes d'impact environnemental pour les nouvelles zones d'urbanisation : transports induits, consommation de surfaces agricoles et naturelles (objectifs de préservation).
- Lutte contre l'étalement urbain et la destruction des paysages.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Santé et environnement

Recherche, innovation, prévention

- Interdiction des produits phytosanitaires les plus dangereux.
- Création de pôles de recherche et de compétitivité.
- Programme de biosurveillance de la population.
- Elaboration d'un nouveau Plan National Santé Environnement.
- Veille sanitaire consacrée aux risques émergents (nanoparticules, radiofréquences...).

Qualité de l'air

- Particules nocives dans l'air : réduction de 30 % d'ici 2015.
- Qualité de l'air intérieur : systèmes de mesure et d'information.

Nuisances sonores

- Points noirs : inventaire et résorption en 5 à 7 ans des plus préoccupants.
- Lutte contre le bruit des infrastructures routières et ferroviaires.
- Réduction de 50 % du bruit perçu par mouvement d'avions d'ici 2020.

Dépollution des sols

- Priorité aux actions pour 2010 (lieux de captage d'eau, zones d'habitation).

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »

Le Grenelle Environnement : Une agriculture durable, des ressources naturelles protégées

Une agriculture écologique et productive

- Restauration collective publique : 20 % de produits biologiques d'ici 2012.
- Agriculture biologique : 20 % de la surface agricole utile d'ici 2020.
- Certification « haute valeur environnementale » : 50 % des exploitations engagées d'ici 2012.
- Utilisation des pesticides : suppression d'une quarantaine de substances (entre 2008 et 2012) et objectif de réduction de moitié à terme.
- Suspension de la culture commerciale des OGM avant ré-expertise par une nouvelle haute autorité.
- Irrigation, nitrates et phosphore : développer les solutions économes en eau et en engrais de synthèse.

Une valorisation durable des ressources naturelles

- Bois certifié : utilisation systématique dans les constructions publiques.
- Normes de construction adaptées au matériau bois.
- Mise aux normes totale des stations d'épuration d'eau d'ici 2009.
- Achèvement des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux d'ici 2009.
- Protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés d'ici 2012.
- Récupération des eaux pluviales et réutilisation des eaux usées.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Préserver la biodiversité

Stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010

- Création d'un véritable maillage écologique du territoire.
- Développement de la recherche scientifique.
- Effort particulier en faveur de l'outre-mer et des zones marines.

Des objectifs pour répondre à l'urgence

- Constituer une trame verte et une trame bleue : assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques.
- Etablir une stratégie nationale des aires protégées et créer 3 nouveaux parcs nationaux.
- Mettre en œuvre un plan de conservation et de restauration des 131 espèces en danger critique d'extinction.
- Réglementer la pollution lumineuse par la loi.
- Protéger la biodiversité forestière et dynamiser la filière bois.
- Créer en 2008 un observatoire de la biodiversité et une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité.
- Développer les disciplines naturalistes (écologie, biologie, systématique).
- Renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité et élaborer des stratégies régionales.
- Préparer un plan « abeilles ».

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Le développement des énergies renouvelables

Objectif : plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020

Investissements dans les énergies du futur

- Développement des différents filières d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire).
- Développement de la recherche dans les biocarburants de 2^e génération.
- Accroître les efforts financiers en recherche et développement à la hauteur de ceux investis dans le nucléaire civil..

Vers une plus grande autonomie énergétique des territoires et des installations

- Départements et collectivités d'outre-mer : 30 à 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020.
- Exploitations agricoles très économes en énergie et en intrants.
- Grand tertiaire, grande distribution : développement de l'énergie solaire.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Pour des transports durables

Objectif : diminution de 20 % des émissions de CO₂ dans le secteur des transports d'ici 12 ans

Priorité au rail, aux transports en commun et aux voies navigables

- Augmentation de 25 % du fret ferroviaire d'ici 2012.
- Lignes à Grande Vitesse : 2 000 km supplémentaires d'ici 2020.
- Création d'autoroutes ferroviaires : 50 % du trafic camion de transit transféré d'ici 2020.
- Remise à niveau du réseau ferré classique.
- Lignes de bus et de tramway : 1 500 km supplémentaires d'ici 10 ans.
- Développement des autoroutes maritimes et du transport fluvial.

Réduction des émissions de CO₂ et de particules des transports routiers et aériens

Transports routiers

- Ecopastille sur les nouveaux véhicules avec un système de bonus-malus.
- Développement des véhicules à faibles émissions avec le soutien de l'Etat.
- Ecotaxe kilométrique sur les poids lourds utilisant le réseau national non concédé.

Transports aériens

- Diminution de 50 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ par passager d'ici 2020.
- Optimisation de la circulation et renouvellement des flottes.
- Réduction de moitié du bruit perçu par mouvement d'ici 2020.

« Pour retrouver les engagements du Grenelle Environnement, consultez le hors-série du journal du ministère ou le site www.legrenelle-environnement.fr »



Le Grenelle Environnement : Amélioration de la gestion des déchets

Chaque année, un français produit à lui seul 360 kilos de déchets ménagers.

Seuls 13% de ces déchets sont effectivement recyclés.

Objectifs : réduire la production d'ordures ménagères, augmenter le recyclage (matière et organique) et diminuer les stocks de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Les objectifs en chiffres

- réduction de 5 kg par an et par habitant pour les 5 prochaines années de la production d'ordures ménagères
- 35 % des déchets ménagers recyclés en 2012 et 45 % en 2015
- 75 % des emballages ménagers recyclés en 2012
- 75 % des déchets des entreprises recyclés en 2012
- diminution de 15% des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012

Focus

850 millions de tonnes de déchets sont produits en France chaque année. Leur origine :

- 28 millions proviennent des ménages
- 90 millions des entreprises
- 374 millions de l'agriculture et de la sylviculture
- 343 millions du BTP (bâtiments et travaux publics)

Que deviennent les déchets ménagers ?

- enfouissement : 38 %
- traitement thermique : 43 %
- tri pour recyclage : 13 %
- traitement biologique : 6 %

Nouvelle implication des producteurs

- Extension de la responsabilité des producteurs sur les déchets provenant des produits de sa fabrication.
- Instauration d'une REP (Responsabilité Elargie du producteur) sur les déchets médicaux.
- Création d'une instance de régulation, d'avis et de médiation sur les éco-organismes, en cohérence avec les structures existantes.

Focus

L'entreprise est responsable de l'ensemble des déchets générés par son activité, y compris :

- des déchets assimilables aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public
- des déchets produits lors d'un chantier ou d'une intervention chez un client

Prise en charge des déchets d'emballages par les producteurs

- financement par les producteurs (contribution point vert) aux emballages ménagers hors-foyer (restaurants, gares, autoroutes.)
- contribution des producteurs à la collecte, au tri et au traitement des emballages élevée à 80% (56% actuellement).

Mesures pour accroître la prévention et le recyclage

- tarification incitative obligatoire pour réduire le volume des déchets
- Evaluation de l'impact des modes de gestion des déchets
- Harmoniser au niveau national la signalétique couleur et les consignes de tri.
- Information et sensibilisation concernant la prévention et la gestion des déchets

Focus

Alors que l'on estimait à 250 le nombre de déchetteries en 1990, ce nombre est aujourd'hui passé à plus de 3600!